Rapport du Président Séance Publique du 2 0 0CT. 2006

Service instructeur Direction des Finances 1ère Commission - Nº 2006/V - Je/21

Service consulté

COMMUNICATION Emploi des crédits de dépenses imprévues

Résumé: Compte rendu du prélèvement d'un montant de 7 000 € sur les crédits de dépenses imprévues de la section de fonctionnement, et mandatement d'une dépense de 5 930.87 €, au cours de l'exercice 2006.

En conformité avec les dispositions légales, le règlement financier départemental (1ère partie 7.3) prévoit la possibilité d'ordonnancer des dépenses imprévues tant en fonctionnement qu'en investissement, pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget.

A la première séance qui suit l'ordonnancement de la dépense, il doit en être rendu compte à l'assemblée délibérante de la collectivité.

Les crédits de dépenses inscrits au budget 2006 du Département, dans la limite de 7.5~% des dépenses réelles prévisionnelles de chaque section sont les suivants :

	<u>BP</u>	<u>DM1</u>	Crédits votés
022-Fonctionnement	2 244 500.00 €	+ 108 673.62 €	2 353 173.62 €
020-Investissement	<u>1 986 971.09 €</u>	<u>- 158 940.39 €</u>	1 828 030.70 €
Total	4 231 471.09 €	- 50 266.77 €	4 181 204.32 €

REÇU A LA PREFECTURE

2.3. OCT. 2006

A ce jour, j'ai été amené à prélever un montant de 7 000 € sur l'enveloppe des depenses imprévues de fonctionnement, viré à l'article 6227 frais d'actes et de contentieux, qui était insuffisamment doté.

Les crédits ont été utilisés pour mandater la dépense suivante :

 Avance de fonds pour le liquidateur du centre CIFA La Doller de Dolleren - 5 930,87 € Mandat n° 20 180 du 28 juin 2006.

Je vous prie de bien vouloir :

• Me donner acte de la communication de ce bilan relatif à l'emploi des crédits de dépenses imprévues.

Charles BUTTNER